

La pensée agronomique de Briaune (1798-1885, France)

Jean-Pascal Simonin

François Vatin

L'agronome et économiste (Jean) Edmond Briaune¹ est né le 21 février 1798 à Châteauroux (Indre) dans une famille d'hommes de lois. Après des études de droit, il devint avocat à Versailles et se lia aux fondateurs de l'Institution royale agronomique de Grignon, Polonceau, Ternaux et Bella. Après un retour à la terre en 1828-1829 à Jeu-Maloches (Indre), il devint en 1830 le principal de l'Institution de Grignon puis, en 1833, son premier professeur d'économie rurale. Dans des circonstances peu claires, il fut amené à démissionner de ce poste en 1838 lorsque le gouvernement prit en charge le traitement des professeurs, mais resta près de Paris comme fermier du domaine de Château-Frayer à Vigneux sur Seine (Seine-et-Oise). Elu dès 1839 conseiller général de l'Indre pour le canton d'Ecueillé, il devint en 1841 juge de paix de ce canton, tout en gérant ses domaines de Jeu-Maloches. Destitué de son poste en 1848, il cessa, la même année, d'être conseiller général pour se consacrer entièrement à l'exploitation de ses terres jusqu'à son décès le 26 février 1885. Membre depuis 1829 des Sociétés d'agriculture de l'Indre et de Seine-et-Oise, il fut membre du Conseil général d'agriculture à partir de 1857 et correspondant de la Société centrale d'agriculture à partir de 1863.

¹ Pour une présentation détaillée de la vie et de l'œuvre de Briaune, voir Simonin (2004a).

L'œuvre économique de Briaune est centrée sur le problème de l'instabilité des prix des grains liée à la succession des bonnes et mauvaises récoltes. Dès 1840 Briaune montrait que les crises commerciales n'étaient que la conséquence des mauvaises récoltes et proposait de les éviter en remédiant à l'instabilité du prix des grains par la mise en place d'un système de réserves par les agriculteurs. Cette réflexion fut approfondie dans un livre remarquable (Briaune, 1857). Après une description de la structure de la consommation de grains en France et une étude statistique des fluctuations de leur prix, Briaune y proposait une théorie originale de la fixation du prix du blé, sur la base de laquelle il effectuait une simulation du marché du blé en année normale et en disette. Il perfectionnait son système de réserves en le liant à la mise en place d'un système de primes publiques et au crédit agricole par consignation et démontrait, à l'aide d'une analyse avantages – coûts, sa supériorité sur le système de libre échange.

En plus de ces deux livres complétés par quelques articles d'économie, Briaune écrivit, de 1828 à 1884, de nombreux textes concernant l'agriculture². Il y abordait des thèmes variés : enseignement agricole notamment à Grignon, techniques de labour, prairies et pâturages, transformation du lait et des betteraves, défrichements, production de fumiers et fertilisation du sol, privatisation des communaux³, maladies du blé et de la pomme de terre, irrigation des prairies, études de fermes modèles, comptabilité agricole, situation générale de l'agriculture.

Cette œuvre agronomique, reconnue à son époque dans l'Indre⁴ et au niveau national, englobait tout autant ce que Briaune (1848b) appelait les « grandes questions » concernant la mise en place de lois et « d'institutions d'économie sociale » favorables à l'agriculture que « l'humble pratique » concernant la mise en œuvre des procédés agricoles.

² Pour une analyse beaucoup plus complète de cette œuvre, voir Vatin (2004).

³ Sur ce point, voir Aubourg (2004).

⁴ Sur ce point, voir Simonin (2004b).

Briaune et l'amélioration de la pratique agricole

Une grande partie des articles de Briaune parus dans le *Journal d'agriculture pratique* et les journaux de l'Indre concernent la pratique agricole. Ils se caractérisent par deux points : d'une part, une méfiance à l'égard des théories générales et une volonté de pragmatisme et d'éclectisme ; d'autre part, la volonté de définir des pratiques optimales d'un point de vue économique. Si le premier point explique sans doute pourquoi l'œuvre agronomique de Briaune, tournée vers la pratique et contingente à la réalité agricole de son époque, est tombée dans l'oubli, le deuxième point, qui le fait apparaître comme un pionnier du calcul économique, nous paraît une raison suffisante de le tirer de cet oubli.

Méfiance à l'égard des théories générales et volonté de pragmatisme

Briaune a, dès son premier article, consacré à la défense de Grignon, exprimé sa méfiance à l'égard des théories : « en agriculture, les plus belles choses du monde doivent rester dans le domaine de la théorie, lorsqu'elles ne sont pas avantageuses au producteur » (Briaune, 1828, pp. 177). Cette méfiance repose sur la diversité de la réalité agricole : « c'est en généralisant les faits que beaucoup de nos devanciers ont remplacé l'aveuglement de la routine par le servilisme de la doctrine. Instruit par le résultat de leur fautes, c'est à nous à rester désormais dans le domaine des faits, à les étudier consciencieusement, à les exposer loyalement, clairement si c'est possible, et à laisser à la pratique locale le soin de juger ce que sa contrée, son terroir, sa situation économique offrent de conformité avec les pays dont elle entend raconter la culture. » (Briaune, 1841a, p. 314), d'où un éclectisme éloigné des modes scientifiques. Cette démarche l'amenait à conseiller la prudence dans la mise en œuvre des innovations agricoles : « Il n'est peut-être pas de département en France où l'on ne trouve une ferme-modèle locale dans le sens qu'il

faut, à mon avis, attacher à ce mot. Rester dans les conditions de production du pays où l'on exerce son industrie, améliorer plutôt qu'innover dans la pratique, infiltrer plutôt qu'introduire les changements nécessaires, tout mesurer par le possible et par le bénéfice, enfin se défier de l'attention publique, qui fait parfois abandonner les conseils du bon sens pour écouter les suggestions de l'amour-propre, voilà la culture que je regarde comme modèle, parce qu'elle est la plus profitable au fermier, et à la longue la plus utile au progrès de la localité. » (Briaune, 1848a, p. 269). Cette attitude, qui présente le risque de faire passer Briaune pour un agriculteur routinier peu perméable au progrès agricole⁵, explique pourquoi la plupart de ses écrits agronomiques présentent les résultats de ses expériences agricoles ou les bilans de pratiques locales qui lui semblent particulièrement intéressantes. Dans le premier cas, Briaune n'hésitait pas à remettre en cause les conclusions d'autorités reconnues lorsqu'elles lui semblaient contredites par ses résultats : c'est ainsi qu'il contesta la combinaison du sulfate de soude et de la chaux préconisée par Matthieu de Dombasle pour prévenir la carie du blé (Briaune, 1848b, p. 377). Dans le second cas, il s'efforçait d'expliquer le caractère avantageux de pratiques qui paraissaient s'opposer aux préceptes de l'agronomie, comme nous le verrons pour les pâturages.

Selon un esprit inspiré des Lumières si présent chez les intellectuels de cette génération, Briaune attachait une grande importance à la diffusion des résultats qu'il obtenait dans sa propre pratique : « il faut aussi prendre un peu garde à ce qui arrive chez soi, et le communiquer en bon voisin, sans amour-propre et sans réticence. Je pense que la pratique peut beaucoup gagner à ces communications (...). » (Briaune, 1848b, p. 376). Cette démarche avait, pour lui, plus d'efficacité que l'enseignement des institutions agronomiques : « M. Royer⁶ attendrait davantage d'une école d'agriculture annexée à une école vétérinaire dont les élèves iraient prêcher dans les campagnes. C'est une erreur pour moi. Le cultivateur de profession

⁵ C'est ainsi que l'attitude réservée de Briaune (1884, p. 161) à l'égard du crédit amena André Gueslin à le classer « dans une paysannerie (...) rétrograde, tournée vers le passé, foncièrement conservatrice » (1984, p. 36).

⁶ Charles Edouard Royer, successeur de Briaune à Grignon, comme lui amené à démissionner par le directeur de l'institution, Auguste Bella.

n'a foi que dans les faits et, si c'était ici la place, je démontrerais que c'est une preuve de grand sens.» (Briaune, 1847, p. 698).

La définition de pratiques agricoles économiquement optimales

On a souligné la volonté de Briaune de définir les pratiques optimales pour chaque situation locale. Cette recherche de l'optimalité, définie sur le plan économique, « puisqu'en pratique agricole l'argent étant la fin qu'on se propose, la culture doit se ployer devant la spéculation la plus profitable » (Briaune, 1833c, p. 200), se retrouve tout au long de ses écrits : un procédé ne doit être mis en œuvre que s'il apporte le plus grand bénéfice aux agriculteurs. En dehors de son analyse des pâturages décrite plus loin, un exemple remarquable est son article sur la fabrication du beurre de Gournay. Briaune y constatait que ce beurre était de moins bonne qualité que le beurre d'Isigny, d'où un prix plus faible à la halle de Paris. Il énumérait les pratiques qui permettraient d'améliorer cette qualité pour conclure : « Ces principes admis, il reste à reconnaître dans quel cas il est avantageux d'en faire l'application plus ou moins rigoureuse.

Cette question paraîtra sans doute étrange à ceux qui placent les succès agricoles dans la perfection des procédés. À ceux là, la rigueur des principes, les médailles, et s'il se peut une petite part du budget ; mais pour ceux qui regardent l'agriculture comme une industrie et qui cultivent avec leur bourse, les procédés doivent être soumis au calcul et concorder avec leur position économique.

La perfection d'une fabrication coûte toujours quelque chose en sus d'une fabrication commune. Il faut donc que le goût du consommateur soit assez développé pour attacher au perfectionnement un prix au moins égal aux frais qu'il entraîne, aux soins et aux connaissances qu'il exige. » (Briaune, 1841d, p. 30). Briaune reprenait alors les différents procédés d'amélioration de la fabrication du beurre en leur appliquant ce critère.

La rentabilité d'une pratique agricole peut se juger de deux manières : pour une pratique ancienne, on peut se fier à l'étendue de son application car « tout un pays ne court pas à sa ruine, et personne n'a plus d'esprit et de jugement que tout le monde. » (Briaune, 1841a, p. 311) ; pour une pratique que l'on introduit il faut « se

livrer à des calculs qui permettent l'appréciation de la méthode dans de nouvelles positions » (id.), calculs qui se rencontrent tout au long de l'œuvre de Briaune (1841 a ; 1842 ; 1857 a).

Une illustration : la défense des pâturages permanents

Dès 1832, Briaune (1833c) s'était interrogé sur le système des pâturages permanents du pays de Bray. Il en fit l'analyse et la défense dans deux articles consacrés aux pâturages de ce pays et du Berry (Briaune, 1841 a ; c) en montrant que l'on avait tort de considérer les « pâturages permanents » « comme un système demi-sauvage, qui chez une nation civilisée ne pouvait subsister qu'à titre d'exception, soit à cause de la nature toute spéciale du sol, soit à cause de l'impossibilité de le cultiver. » (Briaune, 1841c, p. 442). Il démontra que cela pouvait être un système optimal compte tenu des contraintes géologiques, climatiques et économiques s'imposant à l'agriculteur, ce qu'il voyait confirmé par le fait que partout les prairies avaient une valeur plus grande que les terres arables (1841a, p. 312 ; 1843, p. 142). C'est pourquoi il regrettait qu'au lieu « de présenter les prairies artificielles comme le complément des prés naturels, on les exaltât aux dépens de ceux-ci, déversant ainsi le mépris sur un bien acquis, afin de pousser les esprits à la conquête d'un bien nouveau. » (1843, p. 137).

Briaune décrivait ainsi la dynamique du système des pâturages permanents du pays de Bray : « Enclorre un terrain propre à s'enherber, le planter d'arbres, l'enrichir par les excréments du bétail, voilà le principe. Puis le pâturage s'améliore, et bientôt il peut nourrir le bétail nécessaire à la fumure qu'exige son entretien.

On voit tout de suite que la formation d'un pâturage permet de consacrer les ressources à l'aide desquelles on l'a créé, à la formation de nouveaux herbages, qu'à mesure que le système s'étend, les terres arables se restreignent, que, par conséquent, la quantité de prairie restant la même, elles peuvent être mieux fumées ; que la production de l'herbe étant spéciale à ce sol, plus il devient riche, plus cette propriété devient éminente, et par cela même plus la formation des herbages devient prompte, facile et générale.

En effet si l'herbage nouveau a exigé les trois premières années autant d'engrais que s'il eût été cultivé en céréales, aussitôt qu'il est bien pris, il alimente la quantité de bétail suffisante pour le fumer ; dès lors le fumier qu'il exigeait, le foin qui produisait ce fumier sont un supplément pour les autres terres, un moyen de former de nouveaux herbages, dont l'extension finit par porter sur une partie du domaine toutes les ressources qui s'étendaient auparavant sur le domaine entier » (1841a, p. 309). Cette extension était facile à comprendre puisque Briauce calculait que le taux de rendement de la mise en herbage d'un hectare était de 6%, chiffre très supérieur au rendement des spéculations alternatives (pp. 311-312). Briauce expliquait enfin que la concurrence des régions voisines et la proximité de Paris et Rouen amenait les exploitants de ces pâturages à se spécialiser dans la production de beurre et de fromage (pp. 312-313). Au total l'exploitation de ces herbages s'avérait plus rentable que le labourage des terres les plus riches (p. 314).

Briauce mena une analyse analogue pour les pâturages du sud du département de l'Indre. Il commençait par définir les contraintes s'imposant aux agriculteurs : des champs également propres aux herbages et à la culture des céréales, impossibilité d'écouler des produits laitiers, marché limité pour le blé, difficulté de conserver longtemps les moutons, impossibilité de se procurer des bêtes à engraisser à partir du nord, impossibilité d'échange au sud avec le Limousin « pays d'élève et d'engraissement ». Le cultivateur a alors été amené à limiter sa production de céréales aux débouchés locaux et à développer la production de l'herbe pour l'engraissement des bœufs et des moutons. Les bœufs, ne pouvant être acquis à l'extérieur, étaient élevés sur place et vendus au bout de 7 ans, tandis que les moutons étaient achetés annuellement dans les plaines voisines. « Ces spéculations adoptées, la distribution des terres en était la conséquence. Pour élever le bétail avec avantage, il faut que pendant son développement il puisse gagner au moins une partie de sa nourriture, et le moyen c'est un travail modéré. (...). Cette exploitation doit donc avoir assez de terres en culture pour occuper une charrue pendant la saison où il est possible de labourer, assez de prairies pour nourrir les 20 têtes de bétail pendant l'hiver, et assez de pâturages pour remplacer les prairies pendant la croissance du foin. Ainsi la proportion des terres, des prairies, des pâturages s'est trouvée fixée par la nature même de la spéculation, (...). » (Briauce,

1841c, pp. 443-44). À cette répartition optimale des terres, Briaune opposait celle pratiquée au nord-ouest du même département où, en voulant imiter les pratiques des plaines environnantes, on avait accordé une place trop grande à la culture au détriment de la fertilité générale des terres.

Ainsi, pour Briaune, l'organisation de la production agricole ne pouvait pas découler de l'application de règles générales fixées *a priori*. C'est la recherche de la rentabilité, liée aux débouchés offerts par les différents produits en fonction notamment de la nature des terrains et des difficultés de communication considérables à cette époque, qui devait déterminer cette répartition.

Briaune et les grandes questions agricoles

Briaune ne s'est pas contenté de diffuser les procédés qu'il pouvait découvrir lui-même ou observer dans d'autres exploitations. Il a participé aux grands débats de son époque concernant la mise en place de lois ou d'institutions favorables au développement agricole car il estimait que « les progrès de l'agriculture dépendent autant des dispositions de la loi que des efforts réunis de la théorie et de la pratique. » (1843, p. 134). À ce titre, il évoquait deux lois dont l'effet fut crucial selon lui : « celle de l'abolition des droits féodaux, et celle sur les chemins vicinaux. Avant la première l'agriculture française n'avait pas la liberté de produire ; avant la seconde, la plupart de nos campagnes n'avaient pas la possibilité d'écouler leurs produits. » (id., p. 134). Cette préoccupation résultait certes de sa position dans des assemblées politiques et professionnelles, mais elle s'inscrivait aussi dans la logique de sa pensée puisque l'environnement institutionnel et économique conditionne la mise en œuvre de techniques optimales et détermine, par les contraintes qui en résultent, les choix opérés par les agriculteurs. Comme le remarquait Briaune : « sur quelques points de l'agriculture que porte l'attention, on découvre aussitôt la nécessité de compléter ou d'améliorer la législation qui régit la production rurale. » (1843, p. 135).

Sur de nombreux points les analyses présentées par Briaune ne sont pas très différentes de celles menées par la plupart des agronomes français de son époque. Comme eux, il déplorait le poids de la fiscalité pesant sur l'agriculture, les octrois, la brièveté des baux ruraux, le manque de crédit à l'agriculture, l'insuffisance des voies de communication, défendait la protection douanière des produits agricoles⁷, prônait la suppression des communaux. Plus originales apparaissent ses positions concernant les politiques de lutte contre l'instabilité du prix des céréales, notamment contre leur cherté, principale cause, selon lui, des crises industrielles. Rejetant les mesures réglementaires, comme tous les agronomes et économistes de son époque, il se distinguait des libéraux en niant toute efficacité à la mise en place du système de libre-échange. Il préconisait au contraire la mise en œuvre d'un système de réserves de grains par les agriculteurs qu'il liait à un système de crédit agricole. Dans ce domaine, sa démarche peut être rapprochée de celle qu'il mettait en œuvre pour l'appréciation des procédés agricoles : l'analyse coûts/avantages qui lui permettait de conclure à la supériorité de son système s'apparente dans sa logique aux calculs de rentabilité auxquels il soumettait les pratiques d'agriculture.

Conclusion

Féru de sciences, mais d'abord praticien, agronome mais toujours d'abord économiste, attentif à la mesure et à l'expérimentation tout autant qu'au raisonnement logique, Briaune constitue une figure originale dans l'agronomie française du 19^e siècle. Marqués par une perspicacité toujours vive et une grande liberté d'analyse, les textes de Briaune ne laissent jamais indifférents. Dans son œuvre agro-économique il se présente comme un penseur original qui tente d'élaborer des modèles « réalistes », fondés sur des données empiriques systématiquement recueillies et susceptibles d'éclairer la pratique.

⁷ Protection douanière cependant contestée par une certaine « élite » agronomique.

Bibliographie⁸

- Aubourg J., 2004 —
L'apport singulier de J.E. Briaune au débat sur les biens communaux, *Colloque J.E. Briaune, agronome et économiste*, Châteauroux, 26-27 novembre.
- Briaune J.-E., 1828 —
Lettre au rédacteur de l'Iris, L'Iris, *Journal de l'Indre*, 27 avril, 177-183.
- Briaune J.-E., 1829 —
Rapport sur l'anomalie végétale, *Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre*, 65-70.
- Briaune J.-E., 1831 —
Étude du système agronomométrique de M. de Vogh, *Annales de l'Institution royale agronomique de Grignon*, 3, 156-206.
- Briaune J.-E., 1833a —
Lettres de M. Briaune à M. Bella. De l'inclinaison et de la profondeur des labours, *Annales de l'Institution royale agronomique de Grignon*, 5, 139-175.
- Briaune J.-E., 1833b —
Lettres de M. Briaune à M. Bella. Deuxième lettre, *Annales de l'Institution royale agronomique de Grignon*, 5, 176-187.
- Briaune J.-E., 1833c —
Lettres de M. Briaune à M. Bella, Troisième lettre, *Annales de l'Institution royale agronomique de Grignon*, 5, 188-206.
- Briaune J.-E., 1836 —
De l'école d'agriculture de Grignon, *Annales de l'Institution royale agronomique de Grignon*, 6, 153-170.
- Briaune J.-E., 1837 —
Sucrerie indigène de Château-Frayé, près Villeneuve-Saint-Georges, *Annales d'agriculture*, 3^e série, 120, 321-335.
- Briaune J.-E., 1840 —
Des crises commerciales, de leurs causes et de leurs remèdes, Paris, Librairie Bouchard – Huzard, 55 p.
- Briaune J.-E., 1841a —
Des pâturages du pays de Brai, *Journal d'agriculture pratique*, 4 (7), 307-314.
- Briaune J.-E., 1841b —
Fabrication des fromages de Neufchâtel, *Journal d'agriculture pratique*, 4 (9), 423-427.
- Briaune J.-E., 1841c —
Des pâturages du Berri, vol. 4, *Journal d'agriculture pratique*, 4 (10), 442-447.
- Briaune J.-E., 1841d —
De la fabrication du beurre de Gournai, *Journal d'agriculture pratique*, 5 (1), 24-34.
- Briaune J.-E., 1842 —
Distillerie et laiterie belges à la Varenne-Saint-Maur près Paris, *Journal d'agriculture pratique*, 5 (11), 456-460.
- Briaune J.-E., 1843 —
Rapport, *Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre*, 134-147.
- Briaune J.-E., 1844 —
Des biens communaux, *Journal d'agriculture pratique*, 7 (9), 396-405.

⁸ La liste des œuvres de Briaune figurant dans cette bibliographie n'est pas exhaustive.

- Briauce J.-E., 1844-45 —
Présentation d'une expérience
d'irrigation des prairies,
*Éphémérides de la Société
d'agriculture du département
de l'Indre*, 93-101.
- Briauce J.-E., 1845c —
Question des céréales,
Journal de l'Indre, 135, 1-2 ; 147, 1-2.
- Briauce J.-E., 1847 —
Compte rendu de l'agriculture
allemande, ses écoles,
son organisation, ses mœurs
et ses pratiques les plus récentes
de Royer, *Journal d'agriculture
pratique*, 2^e série, 4 (14), 697-700.
- Briauce J.-E., 1848a —
De la ferme de J.- B. Mullier
près Lille, *Journal d'agriculture
pratique*, 2^e série, 5 (6), 269-271.
- Briauce J.-E., 1848b —
Mélanges pratiques,
Journal d'agriculture pratique,
2^e série, 5 (8), 376-378.
- Briauce J.-E., 1849 —
Compte rendu du Cours
d'agriculture par M. de Gasparin,
Journal d'agriculture pratique,
2^e série, 6 (4), 165-168.
- Briauce J.-E., 1850a —
Culture des topinambours,
Journal d'agriculture pratique,
3^e série, 1 (3), 85-89.
- Briauce J.-E., 1850b —
Moyens de remédier aux souffrances
de l'agriculture, *Journal d'agriculture
pratique*, 3^e série, 1 (19), 523-528.
- Briauce J.E., 1851a —
Culture des betteraves
sur un défrichement de landes,
Journal d'agriculture pratique,
3^e série, 2 (9), 355-358.
- Briauce J.-E., 1851 —
Sur la production de viande
en France, *Journal d'agriculture
pratique*, 3^e série, 3 (1), 21-24.
- Briauce J.-E., 1851c —
Intervention de M. Briauce :
Question de la réserve des céréales,
Congrès central d'agriculture,
8^e session, 178-180.
- Briauce J.-E., 1851-52 —
Des fumiers, *Éphémérides
de la Société d'agriculture de l'Indre* :
27-47.
- Briauce J.-E., 1852 —
Expériences sur la production
des fumiers, *Journal d'agriculture
pratique*, 3^e série, 5 (6), 221-227.
- Briauce J.-E., 1853 —
Effet du mélange du calcaire fumier,
Journal d'agriculture pratique,
3^e série, 6 (7), 290-293.
- Briauce J.-E., 1857a —
Lettre sur le prix de revient du blé,
Journal d'agriculture pratique,
4^e série, 8 (8), 311-313.
- Briauce J.-E., 1857b —
*Du prix des grains du libre échange
et des réserves*, Paris, Firmin Didot,
344 p.
- Briauce J.-E., 1861 —
Du projet de loi des céréales,
Journal d'agriculture pratique,
nouvelle période, 1 (8), 439-442.
- Briauce J.-E., 1884 —
Réponse de M. Briauce, d'Écueillé
(Indre), In Barral J.-A. (éd.) :
Enquête sur le crédit agricole,
Paris, Société Nationale d'agriculture,
t. I, 156-162.
- Gueslin A., 1984 —
Les origines du Crédit agricole
(1840-1914), *Annales de l'Est*,
mémoire n°59, Nancy, Presses
Universitaires de Nancy.
- Simonin J.-P., 2004a —
Jean Edmond Briauce :
économiste, agronome et cultivateur,
*Colloque J.E. Briauce, agronome
et économiste*, Châteauroux,
26-27 novembre.

Simonin J.-P., 2004b —
Autour de Briaune :
les agronomes—économistes
de la Société d'agriculture de l'Indre,
*Colloque J.E. Briaune, agronome
et économiste*, Châteauroux,
26-27 novembre.

Vatin F., 2004 —
La pensée agronomique de Jean
Edmond Briaune : pragmatisme,
énergétisme et calcul économique,
*Colloque J.E. Briaune, agronome
et économiste*, Châteauroux,
26-27 novembre.